

Note d'informations pour l'adaptation en lentilles de contact :

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Il existe trois types de correction de la vision : lunettes, lentilles de contact et chirurgie réfractive. Chaque technique présente ses avantages, ses inconvénients et ses limites.

Tous les défauts visuels peuvent être corrigés par les lentilles de contact, qu'ils soient isolés ou associés entre eux. En effet, il existe des lentilles pour les myopes, les hypermétropes, les astigmates, les presbytes, et les personnes présentant plusieurs de ces défauts de vision simultanément. Cependant, une adaptation en lentilles réussie n'est pas toujours garantie.

L'examen clinique préalable à l'adaptation de lentilles de contact est destiné à définir votre ou vos défauts de vision, ainsi qu'à déterminer le type de lentilles le mieux adapté à votre correction, en tenant compte des paramètres suivants :

- L'âge,
- L'état ophtalmologique,
- L'existence d'éventuelles pathologies générales ou de traitements associés,
- Le mode de vie, la profession, les loisirs, les besoins visuels.

Par quel type de lentilles ?

Les lentilles souples hydrophiles (LSH) :

Il existe différents types de lentilles souples dont la fréquence de renouvellement varie de un jour à 12 mois.

Les lentilles rigides perméables au gaz (LRPG) :

Leur fréquence de renouvellement varie de un à deux ans, parfois moins dans certains contextes particuliers qui vous seront alors expliqués.

Précautions particulières :

- Ne jamais poser ou garder une lentille sur un oeil rouge et/ou douloureux,
- Toujours se laver les mains et bien les essuyer avant de poser et de retirer les lentilles,
- Ne jamais utiliser de l'eau du robinet, ni des eaux minérales en bouteille pour nettoyer, rincer ou stocker les lentilles et les étuis. Toutes les eaux douces sont à proscrire,
- Ne pas utiliser ses lentilles en piscine, lac, rivière, jacuzzi, sauna, douche,
- Ne jamais dormir avec vos lentilles,
- Ne jamais remettre une lentille endommagée,
- Vérifier que les collyres utilisés sont compatibles avec le port de lentilles de contact.

Consignes importantes :

Il est important de respecter les indications suivantes :

- Ne porter que la lentille prescrite (marque, type, paramètres indiqués sur l'ordonnance),
- Respecter la fréquence de renouvellement (ex : une lentille mensuelle doit être jetée au bout d'un mois, même si la lentille n'a été portée que quelques jours dans le mois),
- Respecter la durée de port,
- Respecter les modalités d'entretien conseillées, ne pas modifier la solution d'entretien sans avis médical
- Après la pose des lentilles, vider les étuis, les sécher et les laisser à l'air libre dans un endroit non humide.

Peut-il y avoir des complications ?

Oui, il s'agit le plus souvent d'incidents mineurs cédant à l'arrêt du port de lentilles (problème de tolérance, sécheresse oculaire...), malgré le strict respect des consignes de port et d'entretien. Un mauvais usage des lentilles peut exceptionnellement conduire à des séquelles définitives (cicatrices, abcès de cornée, infections...) voire à la perte de l'oeil.

Devant un oeil rouge et/ou des douleurs oculaires et/ou des sensations de corps étrangers, la lentille doit être retirée immédiatement et vous devez consulter en urgence au cabinet.

Que comprend le forfait ?

En dehors de toutes contre-indications, une adaptation peut être envisagée et un rendez-vous sera donné sur place pour essayer des lentilles adaptées à vos besoins.

Pendant cette consultation (**début du « forfait adaptation »**), nous vous poserons les lentilles d'essai. Nous vérifierons que les lentilles sont bien adaptées. Prévoyez une présence sur place d'environ une heure. Dans certains cas, il se peut que l'on vous donne une prescription de lentilles d'essai pour les commander chez votre opticien.

Vous partez de cette consultation avec vos lentilles pour un essai de 3 à 4 semaines.

Lors d'un autre rendez-vous (convenu à la fin de la précédente consultation), nous confirmerons la bonne adaptation. Dans ce cas, nous vous délivrerons une ordonnance finale dans laquelle sont notées les références des lentilles et les solutions d'entretien. L'observance stricte des modalités d'entretien permet de limiter le risque infectieux et de maintenir les qualités visuelles et le confort de vos lentilles.

Toutes ces consultations liées à l'adaptation sont incluses dans le forfait d'adaptation.

Les lentilles vous seront vendues par un opticien avec cette ordonnance.

Cette adaptation ne peut être réglée que sous forme d'une somme forfaitaire globale et unique. Vous réglerez ce forfait avant l'adaptation. Vous trouverez ci-joint la note d'honoraires de votre adaptation lentilles. Aucun remboursement ne sera possible, et ce, même si l'adaptation finale est un échec.

Votre ophtalmologiste est disposé à répondre à toute question complémentaire que vous souhaiteriez lui poser.

Les dispositions réglementaires font obligation au médecin de prouver qu'il a fourni l'information au patient. Aussi vous demande-t-on de signer ce document dont le double est conservé par votre médecin.

Je soussigné (e) reconnais que la nature de l'intervention, ainsi que ses risques, m'ont été expliqués en termes que j'ai compris, et qu'il a été répondu de façon satisfaisante à toutes les questions que j'ai posées.

J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et

Date et signature

- donne mon accord
 ne donne pas mon accord

pour la réalisation de l'acte qui m'est proposé.